

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2026-2027
IDENTITÉ DE L'ENFANT

NOM..... PRENOM..... Sexe: ☐ Masculin ☐ Féminin
ETABLISSEMENT SCOLAIRE..... CLASSE Date de Naissance:/...../.....

RESPONSABLES LÉGAUX
AUTORITÉ PARENTALE

NOM prénom..... TEL QUALITE..... ☐ Oui ☐ Non
NOM prénom..... TEL QUALITE..... ☐ Oui ☐ Non

Si non, joindre le jugement.

AUTRES PERSONNES DE CONFIANCE (AUTORISÉS À RÉCUPÉRER L'ENFANT ET/OU CONTACTS D'URGENCE)
URGENCE RÉCUP

NOM Prénom..... TEL QUALITE..... ☐ ☐
NOM Prénom..... TEL QUALITE..... ☐ ☐
NOM Prénom..... TEL QUALITE..... ☐ ☐

☐ Oui ☐ Non

J'autorise de manière permanente mon enfant à quitter seul la MJC et à rejoindre son domicile après les activités.

☐ Oui ☐ Non

J'autorise la MJC à utiliser les images photographiques ou numériques prises dans le cadre des activités pratiquées afin de valoriser les activités de la MJC et de produire des supports visuels (plaquette, tirages photo ou vidéo).

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé de l'enfant)
☐ Je certifie sur l'honneur que mon enfant est à jour des vaccins obligatoires.

OBLIGATOIRES: ☐ Oui ☐ Non Diphtérie ☐ Oui ☐ Non Tétanos ☐ Oui ☐ Non Poliomyélite
RECOMMANDÉS: ☐ Oui ☐ Non Hépatite B ☐ Oui ☐ Non BCG ☐ Oui ☐ Non Coqueluche
☐ Oui ☐ Non Rougeole/oreillons/rubéole

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

N° de sécurité sociale de l'enfant : Médecin traitant et coordonnées :

ALLERGIES : ☐ Oui ☐ Non Asthmatique ☐ Oui ☐ Non Alimentaire ☐ Oui ☐ Non Médicamenteuse
Si oui, précisez: ☐ Autres

☐ Oui ☐ Non

L'enfant suit-il un traitement médical ?

Si oui, joindre l'ordonnance, les médicaments correspondants (notice et emballage d'origine marqués au nom de l'enfant) et un document manuscrit autorisant la MJC à administrer le traitement. Sans ordonnance, aucun médicament ne pourra être pris.

☐ Oui ☐ Non

L'enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : Allergie, traitement médical ?

Si oui, joindre une copie du document.

☐ Oui ☐ Non

Autre problématique nécessitant une attention particulière (maladie, opération récente, etc.) :

3 – INFORMATIONS INDISPENSABLES A L'ACCUEIL DE L'ENFANT
☐ Oui ☐ Non

Votre enfant est-il en situation de handicap ?

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant a-t-il une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)? *Si oui, joindre une copie.*

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant bénéficie-t-il d'une AEEH ? *Si oui, joindre un justificatif.*

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles de contact, appareil dentaire, etc. ? Si oui, précisez:

4 – ASSURANCE DE L'ENFANT (OBLIGATOIRE)

☐ Je certifie sur l'honneur que mon enfant est assuré pour ses activités extra-scolaires. Assureur + N° de police :

Vous devez souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels susceptibles de survenir dans le cadre de nos activités.

5 – REGIME ALIMENTAIRE

☐ Avec viande ☐ Sans viande

Justificatifs à fournir

Les réservations aux Accueils de Loisirs de la MJC ne sont validées qu'après règlement des sommes dues et dépôt du dossier complet, composé du formulaire d'inscription, de la fiche sanitaire et des justificatifs suivants:

- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé OU attestation des vaccins à jour par le médecin.
- Pour les mercredis, dernière attestation de Quotient Familial CAF (QF). Pour les vacances scolaires, QF de janvier de l'année en cours.
- Dernière facture cantine avec tarif unitaire du temps d'accueil du midi (pour les établissements publics toulousains) OU dernier avis d'imposition (pour les établissements Privés et hors Toulouse)
- Joindre tout les justificatifs médicaux nécessaires à la bonne prise en charge de votre enfant (PAI, ordonnances, notification MDPH).

Un dossier complet accompagné de tout les justificatifs demandés est indispensable au bon accueil de votre enfant. A défaut, l'accueil de l'enfant pourra être refusé et sa place pourra être réattribuée, sans possibilité de remboursement des éventuelles sommes engagées.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ACCUEIL DE LOISIRS 6-12 ANS

L'accueil collectif de mineurs 6-12 ans est régi par la réglementation en vigueur. L'accueil se fait en deux groupes : les Gafets (6-10 ans) et la Passerelle (10-12 ans).

Horaires d'accueil

- **Mercredis:** Accueil des enfants à 13h30 - Activités de 13h30 à 17h - Récupération des enfants de 17h à 18h30.

- **Vacances scolaires:** Accueil des enfants entre 8h et 9h30 - Activités de 9h30 à 17h - Récupération des enfants entre 17h et 18h30.

- **Sorties:** Les horaires d'accueil peuvent varier lors des sorties programmées par la MJC. Toutes les informations utiles, dont les horaires d'accueil spécifiques, sont indiquées sur le programme et/ou sur le panneau d'affichage de l'Accueil de Loisirs.

Il est demandé aux parents de respecter les horaires indiqués pour garantir à l'ensemble du groupe le bon déroulement des activités proposées. **Si un enfant doit exceptionnellement quitter le centre en cours d'activité, les parents consulteront le/la responsable afin de savoir si les activités prévues le permettent** et rempliront une décharge de responsabilité le cas échéant. **Toute sortie est définitive.**

Inscriptions : Pour toute première inscription de la saison, il est nécessaire de remplir un **dossier d'inscription, de fournir l'ensemble des documents requis** et de vous rendre au secrétariat de la MJC pour effectuer votre réservation. **En cas de dossier incomplet, l'équipe pourra refuser d'accueillir l'enfant, même si sa place est préalablement payée et aucun remboursement ne sera accordé.**

- **Pour les mercredis,** les réservations se font à la demi-journée, **au plus tard la veille** du jour concerné.

- **Pour les vacances scolaires,** les réservations peuvent se faire aux dates définies par la MJC. En règle générale, elles débutent quatre semaines avant le début des vacances et sont communiquées par voie d'affichage, via le site internet, les réseaux sociaux, la newsletter ou en se renseignant auprès de l'accueil.

Le prix de la journée inclut le déjeuner (pour les réservations avec repas), le goûter, les activités, les sorties et l'encadrement. Le barème appliqué prend en compte le Quotient Familial (QF). Un tarif/forfait spécial ou un supplément pourra s'appliquer à certaines activités et sorties (mini-camps, soirées...). Tous seront indiqués sur les programmes diffusés. Les chèques vacances, chèques bancaires et espèces sont acceptés ainsi que la CB (5€ minimum). En période de vacances, des aides de la CAF sont accordées en plus des réductions proposées en temps normal, grâce à la carte vacances loisirs sur les inscriptions à la journée.

Absences, annulations et remboursement : Toute annulation totale, partielle ou absence ponctuelle devra impérativement être notifiée à la MJC 48h avant (ouvrables) par email, à l'adresse contact@mjc Croixdaurade.fr, ou SMS, afin de permettre la réattribution des places aux personnes sur liste d'attente.

Si l'annulation ou l'absence est notifiée dans un délai de 8 jours avant la ou les dates d'accueil concernées (jour de la demande inclus), vous serez crédité d'un avoir valable uniquement sur la saison en cours et sur les accueils de loisirs de la MJC. Passé ce délai, aucun avoir ne sera généré. Dans tous les cas, les sommes versées resteront acquises à la MJC et aucun remboursement ne sera accordé.

Dès 4 absences non prévenues, la MJC se réserve le droit de réattribuer la place à un autre enfant, sans possibilité de remboursement des sommes engagées.

Vaccinations et santé : certaines vaccinations sont obligatoires pour l'accueil d'enfants en collectivité (cf. liste au recto) avec les rappels à jour. En l'absence de vaccinations, **il doit être produit un certificat médical de contre-indication** précisant la nature du vaccin et la durée de la contre-indication. Il doit être signé et daté par le médecin de la famille et être renouvelé dès que la date de contre-indication est dépassée. Tout signe de maladie contagieuse doit être impérativement signalé par les parents. Le Centre se réserve le droit de refuser un enfant en cas de signe de maladie contagieuse. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical.

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalé : il est interdit d'apporter des médicaments autres que ceux pris sur ordonnance, exception faite pour ceux autorisés par un PAI et/ou sur présentation d'une ordonnance médicale et autorisation écrite des représentants légaux lors des séjours organisés par la MJC.

Accompagnateurs et responsabilité : Les parents ou tuteurs légaux devront obligatoirement mandater les personnes susceptibles d'accompagner ou de récupérer les enfants sur la fiche d'inscription. En début et en fin de journée, **l'accompagnateur devra se présenter à l'équipe d'animation pour déposer l'enfant et émarquer.** A son départ, l'accompagnateur doit impérativement signer la fiche de présence. Une autorisation écrite de la part des familles sera demandée pour autoriser l'enfant, de manière exceptionnelle, à quitter seul la MJC ou bien pour être récupéré par une personne non indiquée au départ dans le dossier de l'enfant. Toute personne autorisée à venir récupérer un enfant doit présenter une pièce d'identité valide.

Encadrement et réglementation : L'encadrement des activités est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur de la DSDJES (Direction des Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports). Toute activité physique et sportive contre-indiquée à l'enfant devra être notée sur la fiche d'inscription. Pour chaque activité, l'enfant devra porter la tenue adéquate, notamment pour la baignade.

Les enfants accueillis au Centre de loisirs ne doivent être porteurs d'aucun objet de valeurs ou d'argent. Il est déconseillé d'emmener des objets personnels (jouets électroniques, portables,...). En cas de perte, de vol ou de détérioration, aucun dédommagement ne sera possible et le Centre de loisirs ne pourra être tenu pour responsable. Il est très fortement recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant et de signaler immédiatement tout oubli auprès de l'animateur.

Programme d'activités et sorties: En période scolaire ou de vacances, le Centre de loisirs de la MJC articule sa programmation autour de thématiques, d'actions ou de projets portés par l'équipe d'animation. Ces programmes sont établis en fonction des besoins et capacités des enfants. La MJC fait en sorte de respecter sa programmation mais celle-ci pourra occasionnellement être modifiée si nécessaire (conditions météo, absence ponctuelle de membres de l'équipe, etc.).

Protection des données (RGPD): Retrouvez toutes les informations relatives à la protection de vos données sur notre site www.mjc Croixdaurade.fr

- ☐ J'autorise mon enfant à participer aux activités organisées par la MJC.
- ☐ J'autorise le responsable de la MJC de Croix-Daurade à prendre, en cas d'urgence, les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance et compris le règlement relatif au centre de loisirs. J'en accepte les clauses, m'engage à le respecter et déclare exacts l'ensemble des renseignements portés sur ce formulaire.

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »